

La Métropole du Grand Paris adopte à l'unanimité son budget pour 2024 !

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est tenu ce mardi 9 avril 2024 sous la présidence de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Sur présentation de Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances et à l'Information Citoyenne, et d'Ariel WEIL, Conseiller métropolitain délégué au Budget, le Conseil métropolitain a adopté le budget 2024 à l'unanimité sur la base d'échanges constructifs de chacun des groupes politiques, après avoir reçu un avis favorable de la Commission des Finances présidée par Gilles CARREZ.

Ce budget est représentatif de la place incontournable de la Métropole du Grand Paris au service de ses 131 communes. Avec un volume d'investissements en hausse la Métropole du Grand Paris confirme ses ambitions en matière d'attractivité économique, de rééquilibrage territorial, de transition écologique ou encore, affirme sa mobilisation exceptionnelle pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de leur héritage.

Au cours de la séance, la majorité des délibérations ont été adoptées à l'unanimité parmi lesquelles :

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES :

1. Accompagnement des communes volontaires à l'ouverture d'un site de baignade en Héritage

Au titre de l'Héritage des Jeux de Paris 2024, la Métropole du Grand Paris, sur présentation de Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations GEMAPI, Maire de Saint-Maur-des-Fossés, propose d'accompagner les communes volontaires à l'ouverture de sites de baignades pérennes en héritage des Jeux de Paris 2024, tant à l'incitation à maintenir une bonne qualité de l'eau.

A ce titre, la Métropole du Grand Paris propose d'accompagner les communes et territoires volontaires dans les travaux et études préparatoires à l'ouverture d'un site de baignade avec une participation financière qui pourra s'élever à hauteur de 50% du coût total du projet, dans la limite de 1M€ par projet. Au total, 28 sites de baignades dans 23 communes sont à l'étude !

2. AMI « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune »

Pour contribuer à la réussite locale des Jeux de Paris 2024 et faire que chaque métropolitain puisse y prendre part, la Métropole du Grand Paris met en œuvre son Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune », présenté par Quentin GESELL, Vice-Président délégué au Développement Sportif, Maire de Dugny, visant à promouvoir un ensemble d'animations locales et festives dans les centres-villes et en bord de cours d'eau tout au long de l'année 2024.

CONTACTS

Direction de la Communication
et des Relations presse

Ines MOULOUDJ
Attachée de presse
☎ 06 02 72 14 04
07 63 66 47 51

✉ presse@metropolegrandparis.fr

Anne-Claire DHENNIN
Directrice
☎ 06 27 72 15 87

www.metropolegrandparis.fr





Cet AMI rencontre un très fort succès auprès des communes de la Métropole : **23 communes supplémentaires ont été retenues, portant ainsi le nombre total de villes participantes à 45, pour un montant global de 5,7M€ :**

- **Communes retenues en décembre 2023 et février 2024 :** Bry-sur-Marne (94), Cachan (94), Champigny-sur-Marne (94), Dugny (93), Epinay-sur-Seine (93), Ivry-sur-Seine (94), Joinville-le-Pont (94), Livry-Gargan (93), Le Bourget (93), Le Kremlin-Bicêtre (94), Meudon (92), Montreuil (93), Nanterre (92), Neuilly-sur-Marne (93), Pantin (93), Pierrefitte-sur-Seine (93), Puteaux (92), Rueil-Malmaison (92), Saint-Cloud (92), Saint-Ouen-sur-Seine (93), Sucy-en-Brie (94), Vitry-sur-Seine (94).
- **Communes retenues ce jour :** Alfortville (94), Argenteuil (95), Asnières-sur-Seine (92), Aubervilliers (93), Bagneux (92), Bobigny (93), Clichy-sous-Bois (93), Colombes (92), Courbevoie (92), Créteil (94), L'Île-Saint-Denis (93), Les Pavillons-sous-Bois (93), Marolles-en-Brie (94), Noisy-le-Grand (93), Ormesson-sur-Marne (94), Paray-Vieille-Poste (91), Romainville (93), Saint-Maur-des-Fossés (94), Savigny-sur-Orge (91), Sevran (93), Villemomble (93), Villeneuve-la-Garenne (92), Villiers-sur-Marne (94)

Près de 37 autres dossiers représentant autant de communes sont par ailleurs en cours d'instruction.

3. Convention de partenariat pour les sites de célébration

Afin de permettre aux habitants du territoire de vivre une expérience unique à l'occasion des Jeux de Paris 2024, la Métropole du Grand Paris accompagne financièrement le déploiement des sites de célébration, labélisés par l'Etat et Paris 2024.

A ce titre, la Métropole du Grand Paris accompagnera la mise en place et la programmation de 10 sites de célébrations répartis dans le périmètre métropolitain, validés par l'Etat : la Ville de Colombes (92), la Ville de Sceaux (92), la Ville de Nanterre (92), le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (93), Plaine Commune (93), la Ville de L'Île-Saint-Denis (93), la Fédération Française de Handball soutenue par le Conseil départemental du Val-de-Marne (94), la Ville de Vincennes (94), la Ville d'Argenteuil (95) et la ville de Chelles (77).

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE :

4. Lancement d'un service de conseil en mobilité et révision du règlement des aides « Métropole roule propre ! »

Depuis sa création, la Métropole du Grand Paris a fait de la qualité de l'air sa priorité et a mis en place un dispositif d'aide au remplacement de véhicule baptisé « Métropole roule propre ! » porté par Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition Ecologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Energétiques.

Pour garantir un accompagnement ciblé des ménages les plus modestes, assurer un fléchage des fonds métropolitains vers des véhicules plus vertueux et garantir une maîtrise budgétaire, la Métropole du Grand Paris fait évoluer le dispositif « Métropole Roule Propre ! » et met en place un service d'information, de conseil, d'accompagnement et d'animation à destination des particuliers concernés par les ZFE pour leur permettre de s'orienter vers les dispositifs les plus adaptés à leurs besoins tout en contribuant à la réduction des émissions de polluants dans l'air.

CONTACTS

Direction de la Communication
et des Relations presse

Ines MOULOU DJ
Attachée de presse
☎ 06 02 72 14 04
07 63 66 47 51

✉ presse@metropolegrandparis.fr

Anne-Claire DHENNIN
Directrice

☎ 06 27 72 15 87

www.metropolegrandparis.fr





AMENAGEMENT :

5. Création de la SPLA-IN Métropolitaine avec Grand Paris Aménagement

Pour dynamiser la mise en œuvre d'opérations d'aménagement répondant à leurs objectifs respectifs, **Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Grand Paris Aménagement proposent la création d'une Société Publique Locale d'aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN Métropolitaine).**

Ce nouvel outil, permettant de créer de nouvelles synergies et de mettre en commun les forces des deux acteurs permettra de concrétiser de nouvelles opérations d'aménagement combinant renaturation, revitalisation des centres-villes ou encore visant à préserver l'attractivité économique et productive au service des 131 communes de la Métropole du Grand Paris.

CONTACTS

Direction de la Communication
et des Relations presse

Ines MOULOUDJ
Attachée de presse
☎ 06 02 72 14 04
07 63 66 47 51

Anne-Claire DHENNIN
Directrice
☎ 06 27 72 15 87

✉ presse@metropolegrandparis.fr

www.metropolegrandparis.fr

